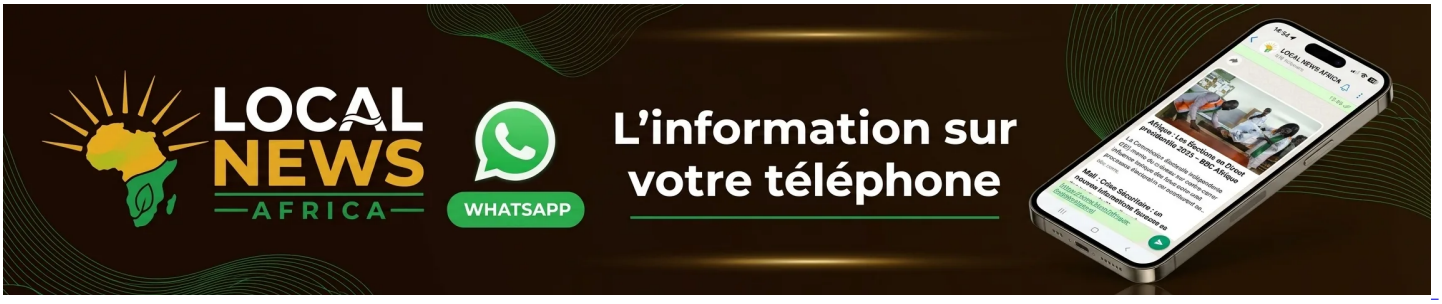


RUMBA CONGOLAISE

Paris célèbre cinq ans de reconnaissance par l'UNESCO

Auteur : **DOSSOU Ornel** | Publié le : **17 nov. 2026 à 12:07**



Du 23 au 27 novembre 2026, le siège de l'UNESCO accueillera une semaine consacrée à la rumba congolaise, inscrite en 2021 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Au-delà des concerts et des expositions, cette célébration réunira artistes, chercheurs et acteurs culturels autour de la transmission de cet héritage, de la protection des droits des créateurs et de son avenir à l'ère numérique.

Kinshasa et Brazzaville auront rendez-vous à Paris. Cinq ans après la reconnaissance internationale de la rumba congolaise, l'UNESCO organise une semaine de célébration destinée à mettre en lumière cette expression musicale commune à la République démocratique du Congo (RDC) et à la République du Congo. Du 23 au 27 novembre, concerts, conférences, projections et rencontres intergénérationnelles rythmeront cette programmation au siège de l'organisation.

L'inscription de la rumba congolaise sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité a été décidée le 14 décembre 2021, à l'issue de la 16e session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La candidature avait été portée conjointement par les deux pays, une démarche qui avait également consacré leur coopération culturelle.

Cette reconnaissance ne concerne pas seulement un genre musical. L'UNESCO présente la rumba comme une expression culturelle qui associe musique, danse, mémoire collective et identité. Née de multiples influences, elle est notamment liée à l'ancienne danse *nkumba*, terme kikongo qui signifie « taille ». Elle accompagne aussi bien les célébrations que les moments de deuil et se transmet dans les orchestres, les écoles de musique, les associations et les communautés.

Cinq jours pour revisiter un patrimoine vivant

La programmation parisienne s'articulera autour de cinq thèmes : patrimoine, préservation, transmission, célébration et avenir de la rumba.

La journée d'ouverture, le 23 novembre, sera consacrée à l'histoire de cette musique et à son rôle dans la construction des identités culturelles de Kinshasa et de Brazzaville. Une rencontre intitulée « Le fleuve, le disque et la ville » examinera notamment les liens historiques et sociaux entre les deux capitales, séparées par le fleuve Congo.

Les échanges se poursuivront avec une conférence internationale sur les relations entre la rumba, les technologies numériques et la mondialisation. Il sera notamment question de la manière dont les plateformes, les maisons de production et les nouveaux usages musicaux peuvent contribuer à préserver et à diffuser ce patrimoine.

Le 24 novembre, les discussions porteront sur les enjeux économiques et juridiques. Une table ronde examinera les droits d'auteur, les droits voisins et la rémunération des créateurs à travers le parcours d'une œuvre musicale, de sa création à sa distribution numérique. D'autres échanges aborderont les moyens de financer et de valoriser les productions musicales tout en protégeant les artistes.

La transmission occupera une place centrale le 25 novembre. Musiciens, chercheurs, conteurs, étudiants et enfants seront invités à réfléchir à la place de la rumba auprès des nouvelles générations. Une projection du film *Kinshasa*

Kids, suivie d'un débat sur la jeunesse, la citoyenneté et l'inclusion, complétera cette journée.

Le 26 novembre sera marqué par une cérémonie officielle célébrant le cinquième anniversaire de l'inscription. Des distinctions seront remises à des acteurs de la musique et du patrimoine culturel congolais. Un hommage collectif, intitulé « Rumba des deux rives », réunira des références musicales des deux Congo.

Enfin, le 27 novembre, une exposition et une conférence de clôture ouvriront la réflexion sur les perspectives de la rumba, notamment à travers l'éducation, la transmission culturelle et le dialogue entre les communautés.

La reconnaissance culturelle ne garantit pas les revenus des artistes

Au-delà de la visibilité internationale, la célébration remet sur la table une question essentielle : comment transformer la reconnaissance patrimoniale en retombées concrètes pour les musiciens, les auteurs, les compositeurs et les professionnels de la filière ?

L'inscription à l'UNESCO constitue une distinction culturelle importante. Elle contribue à faire connaître une tradition, à renforcer sa légitimité et à encourager les initiatives de sauvegarde. Mais elle ne garantit, à elle seule, ni une meilleure rémunération des artistes, ni une augmentation de leurs revenus, ni un financement automatique de la création musicale.

La question des droits est particulièrement sensible à l'heure où les œuvres circulent sur les plateformes numériques. La multiplication des canaux de diffusion élargit les possibilités d'écoute et de commercialisation, mais elle rend aussi plus complexe le suivi de l'utilisation des créations et la répartition des recettes entre les différents ayants droit.

En République démocratique du Congo, l'Agence congolaise de presse rapportait en septembre 2026 les précisions d'un responsable culturel sur la protection des droits d'auteur. Selon celui-ci, la rémunération versée à un musicien pour son travail au sein d'un orchestre ne signifie pas automatiquement qu'il a cédé ses droits d'exploitation commerciale sur ses œuvres. La distinction entre rémunération des prestations et droits liés à l'exploitation des créations reste donc déterminante.

Cette question concerne aussi la structuration de l'industrie musicale : contrats, gestion collective des droits, traçabilité des œuvres, distribution numérique et capacités de négociation des artistes. La programmation de l'UNESCO témoigne de la volonté d'inscrire ces enjeux au cœur de la réflexion sur la sauvegarde du patrimoine.

Préserver la transmission entre les générations

La pérennité de la rumba dépend également de sa capacité à continuer de vivre dans les pratiques culturelles et à se renouveler sans perdre ses racines. Les orchestres, les écoles de musique, les clubs de quartier et les associations jouent un rôle important dans l'apprentissage des instruments, des rythmes et des répertoires.

L'UNESCO souligne notamment la place des femmes dans le développement de certains styles de rumba, ainsi que l'importance des communautés et des musiciens dans la transmission de cette tradition. La reconnaissance internationale doit donc s'accompagner d'actions permettant aux jeunes générations d'accéder aux formations, aux instruments et aux espaces de pratique.

La semaine de Paris offre ainsi une occasion de rapprocher les acteurs des deux Congo autour d'une responsabilité commune. Car si la rumba a franchi les frontières et conquis des publics bien au-delà de l'Afrique centrale, sa sauvegarde repose d'abord sur celles et ceux qui la pratiquent, la transmettent et la font évoluer.

Cinq ans après son inscription, le défi n'est donc plus seulement de célébrer une reconnaissance internationale. Il est de faire en sorte que ce patrimoine vivant continue de nourrir la création, de préserver les droits de ses artisans et d'offrir de nouvelles perspectives aux générations qui s'en emparent.

DOSSOU Ornel

PUBLICITÉ
